|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **MODELE DE LIBELLE DE MISSION**  **PATERNITE** |  |

**COMMETTONS**

IGNA demeurant : 1 A avenue des Lions CS 40193 44802 SAINT HERBLAIN Cedex FRANCE, expert inscrit sur la liste nationale serment préalablement prêté ;

**MISSION**

Après avoir pris connaissance du dossier, transmission possible par PLEX à [civil@igna.fr](mailto:civil@igna.fr) et vous être entouré de tous renseignements utiles, je vous prie de bien vouloir :

1. Recevoir le kit FTA n°… prélevé sur (nom, prénom, date de naissance) ;
2. Procéder à l’analyse génétique du matériel biologique et à la détermination de l’ADN de l’individu ;
3. Procéder à la comparaison de l’empreinte génétique ainsi déterminée avec celle du (nourrisson) dont le profil génétique a été établi dans le rapport (labo, date, nom de l’expert, références) ;
4. Procéder à la comparaison de l’empreinte génétique de (nom, prénom, date de naissance) avec celle du (nourrisson) dont le profil génétique a été établi dans le rapport (labo, date, nom de l’expert, références) ;
5. Tenter d’établir la relation de paternité entre les deux profils ;
6. Procéder à une recherche générale sur la base FNAEG aux fins d’identifier des profils d’individus susceptibles d’être apparentés au profil génétique du (nourrisson).

D’une manière générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans un rapport.

L’expert remettra, avant le …, un rapport détaillé signé par lui et mentionnant les noms et qualités des personnes qui l’ont assisté, sous son contrôle et sa responsabilité, pour la réalisation des opérations jugées par lui nécessaires à l’exécution de la mission qui lui a été confiée, conformément à l’article 166 du code de procédure pénale.

Art R107 du code de procédure pénale : lorsque le montant prévu des honoraires dépasse les 460 euros, l’expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l’a commis.